



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RMI

Question écrite n° 121945

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la possibilité pour une personne allocataire du RMI d'autoriser une autre personne à recevoir du courrier à son domicile, sans aucune conséquence quant à ses droits RMI. Il lui demande sa position concernant ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121945

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3510